

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/257 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A LA VISITE DE L'AMBASSADRICE DE SUEDE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BERNARDI François, BENEDETTI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Mmes et MM.

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France
M. LACOMBE Xavier à M. TOMA Jean
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. PUCCI Joseph à Mme CASALTA Mattea
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager les dépenses d'un montant total de 370 € TTC, correspondant à la prise en charge de la prestation de M. Emmanuel GOGÉON lors de la visite de l'Ambassadrice de Suède.

ARTICLE 2 :

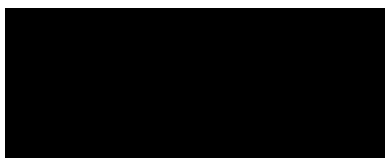
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**Prise en charge des frais afférents à la visite
de l'Ambassadrice de Suède**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le 12 mai 2016, l'Ambassadeur de Suède ainsi qu'une délégation ont rencontré le Président du Conseil Exécutif de Corse et les Conseillers Exécutifs, en présence du Président de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse.

A l'occasion de cette visite, un dîner a été organisé par la Collectivité Territoriale de Corse afin de réunir l'ensemble des participants, ponctué par la venue d'un groupe de chanteurs Corses.

M. Emmanuel GOGÉON est ainsi intervenu en tant que prestataire de la collectivité pour traduire l'hymne suédois, faire son adaptation en Corse ainsi que pour animer un repas qui clôturait la visite de l'Ambassadrice de Suède.

Les frais afférents à cette prestation s'élèvent à 370 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à payer cette dépense à M. Emmanuel GOGÉON, qui sera imputée sur le chapitre 930 - compte 6232 - Sous-programme 5311F du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.